La Belgique se prépare à interdire totalement le voile intégral

31/03/2010 à 18h12

Les députés belges ont ouvert la voie mercredi à une interdiction totale du port du voile islamique intégral, y compris dans la rue, qui ferait de ce pays le premier en Europe à franchir un tel pas au moment où la question agite notamment la France.

Les élus belges ont voté à l'unanimité des groupes politiques une proposition de loi en ce sens. Il ne s'agit à ce stade que d'un vote en commission. S'il est confirmé en séance plénière, ce qui ne fait pratiquement aucun doute, la Belgique deviendrait le premier pays européen à bannir intégralement le port de la burqa, sauf dans la sphère privée.

Un tel vote en plénière pourrait intervenir dès le 22 avril, permettant alors au texte d'entrer en vigueur d'ici l'été. Le port du voile intégral étant un phénomène marginal en Belgique, le vote se veut à portée surtout symbolique. "C'est un signal très fort envoyé aux islamistes", a commenté le libéral francophone Denis Ducarme, en disant sa "fierté" que la Belgique montre l'exemple.

En France, une partie de la classe politique veut aussi que le pays se dote d'une législation sur l'interdiction "totale" du voile intégral, en dépit des réserves émises mardi par la plus haute juridiction administrative.

Selon le texte belge, les personnes qui "se présenteront dans l'espace public le visage masqué ou dissimulé, en tout ou en partie, par un vêtement de manière telle qu'ils ne soient plus identifiables" seront punis d'une amende et/ou d'une peine de prison de un à sept jours. Par "espace public", il faut entendre "la voie publique", les jardins publics, terrains de sports ou "bâtiments destinés à l'usage du public",

administrations, restaurants et magasins. Des exceptions sont prévues en période de carnaval.
Suite